

RÈGLEMENT CHALLENGE PERFORMERS 2019

Durée du challenge

Le Groupe ASSU 2000 met en place un concours intitulé « Challenge Performers » (ci-après « **le Challenge** ») qui se déroule du 1er juillet 2019 au 29 février 2020 (ci-après, « **la Période** »).

Modalités de participation

Tout collaborateur, sous contrat de travail avec les entités REPONSE FINANCEMENT et FORMATIOB, en cours de validité au 31 décembre 2019 et jusqu'au terme de la Période, affecté à l'un des postes ci-après, participe au challenge. Tout collaborateur dont le contrat de travail commence après le 1^{er} janvier 2020 ne peut pas participer au challenge.

Entité	Poste	Nombre de collaborateurs total au 01/07/2019	Nombre de collaborateurs qualifiés
REPONSE FINANCEMENT	Chargé de recrutement	2	1
REPONSE FINANCEMENT	Animatrice sédentaire	1	1 (en fonction des résultats)
REPONSE FINANCEMENT	Animateur réseau	5	1
FORMATIOB	Chargé de formation	2	1



1. REPONSE FINANCEMENT

1.1 Chargé de recrutement

Chaque mois sur la période du Challenge le nombre d'embauche réalisé pour le compte des franchisés par les chargés de recrutement sera calculé. À chaque embauche correspondra un nombre de 10 points. Les points acquis mensuellement seront ensuite cumulés pendant tout la période du challenge. Les points sont considérés comme définitivement acquis après 30 jours de présence du salarié embauché.

Gagnant : le chargé de recrutement ayant le plus de points sur la Période du Challenge.

En cas d'égalité au classement général final, les Participants seront départagés en fonction du nombre de ruptures de période d'essai constaté sur les embauches réalisées durant la période du challenge. Le Participant en ayant le moins sera considéré comme gagnant.

L'entreprise se réserve le droit d'ajouter un item temporaire sous forme de bonus / malus.

1.2 Animatrice sédentaire

Sur la période du challenge, trois enquêtes seront envoyées au réseau pour évaluer leur degré de satisfaction quant à leur collaboration avec l'animatrice sédentaire.

L'animatrice sédentaire se verra attribué des points à la restitution des résultats de chaque enquête, selon les modalités suivantes :

- Taux de satisfaction de l'enquête :
 - o Compris entre 75 et 80% = 5 points
 - o Compris entre 80 et 90% = 10 points
 - Supérieur à 90% = 15 points

Les points seront considérés comme acquis si et seulement si le taux de répondant pour une enquête dépasse les 50%.

L'animatrice sédentaire gagnera le challenge, si à l'issue de la période, le nombre de point cumulés est supérieur ou égale à 40.

L'entreprise se réserve le droit d'ajouter un item temporaire sous forme de bonus / malus. L'entreprise se réserve le droit de faire évoluer le contenu de l'enquête au cours du challenge.

1.3 Animateur réseau

Chaque mois sur la période du Challenge le volume d'affaires réalisées en assurance emprunteur par les agences animées par chaque animateur sera calculé.

On entend par affaire le nombre de contrats souscrits individuellement et non le nombre de dossiers. Exemple : un couple réalise un emprunt et les 2 personnes ont souscrit une assurance emprunteur, cela représente 2 affaires.

Les points acquis mensuellement seront ensuite cumulés pendant toute la période du challenge.

Le classement mensuel des animateurs déterminera le nombre de point attribués aux animateurs selon les modalités suivantes :



1^{er}: 10 points
2ème: 8 points
3ème: 6 points
4ème: 4 points
5ème à 7ème: 0 point

Le nombre de points mensuel sera majoré ou minoré selon un coefficient de bonus/malus relatif au volume de production cumulé en RAC des agences animées sur la période du Challenge, selon les modalités suivantes :

- Nb de points X 1.25 si le chiffre d'affaires moyen en RAC par agence sur le mois en cours est supérieur à 5.000€
- Nb de points X 0.75 si le chiffre d'affaires moyen en RAC par agence sur le mois en cours est inférieur 3.000€

Gagnant: l'animateur réseau ayant le plus de points à la fin de la période du challenge

En cas d'égalité au classement général final, les participants seront départagés en fonction du montant total financé en RAC par les agences animées par chaque animateur.

L'entreprise se réserve le droit d'ajouter un item temporaire sous forme de bonus / malus.

2. FORMATIOB

2.1 Chargé de formation

Chaque mois sur la période du Challenge, les évaluations des formations par les participants à une formation FORMATIOB seront collectées et convertis en points.

Les points acquis mensuellement seront ensuite cumulés pendant toute la période du challenge.

Les résultats des évaluations collectées au cours du mois détermineront le nombre de points attribués aux formateurs selon les modalités suivantes :

- Evaluation « Mauvaise » : 0 point
- Evaluation « Moyenne » : 10 points
- Evaluation « Bonne » : 20 points
- Evaluation « Très bonne » : 40 points

Les résultats mensuels seront considérés comme valides s'ils s'appuient sur un minimum de 20 enquêtes collectées.

Gagnant : le chargé de formation ayant le plus de points à la fin de la période du challenge.

En cas d'égalité au classement général final, les participants seront départagés par le nombre d'évaluation « Très bonne » : celui en ayant eu le plus sera déclaré gagnant. En cas de nouvelle égalité sur cet item, ils seront départagés par le nombre d'évaluation « Bonne » et ainsi de suite.

L'entreprise se réserve le droit d'ajouter un item temporaire sous forme de bonus / malus.